



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

une **assemblée de consultation publique** relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le projet de **règlement numéro 469.15-2019** aura lieu le **mardi 11 mars 2025 à 16 h 00** à la salle du Conseil de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 469.15-2019 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance du Conseil tenue le 4 février 2025.

**RÉSUMÉ :** Le **règlement 469.15-2019** modifie les zones de glissements de terrain de manière à éviter la superposition des zones dites MTQ et CARA. Il agrandit le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Paul de manière à intégrer les lots des Berges de l'Île Vessot et changer une affectation d'un lot. Il ajoute également une nouvelle affectation dans la Ville de Notre-Dame-des-Prairies. Toutes les municipalités et villes touchées par ces modifications devront adapter leurs règlements de zonage et d'urbanisme afin de garantir la conformité réglementaire.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et à la MRC, au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 24<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-cinq.

Nancy Fortier  
Directrice générale et greffière-trésorière